

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 6 mars 2026.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLE Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, ROUX Olivier, HERVÉ Philippe, BODIN Guillaume, CHAUVIN Stéphanie, POIRON Manuela. PORCHER Eva, JAUD Sonia BOIDE Christian.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, HEUZÉ Sophie (Pouvoir à Monsieur GACHIGNARD Cédric).

Absent : ROULLEAU Franck.

Ordre du jour

Nomination du secrétaire de séance Yoann CHARNOLE
Approbation du procès-verbal du conseil du 25/02/2026

Finances :

- CFU du budget principal de la commune
- Affectation du résultat du budget principal
- CFU du budget du lotissement
- Affectation du résultat de du budget du lotissement

Procès-verbal adopté à l'unanimité du 25 février 2026²

12/2026 : Approbation du CFU du budget principal de la commune
--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal de la commune de Saint Valérien ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Saint Valérien ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Compte Financier Unique de la commune pour le budget principal, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après ;

Investissement :

Dépense	Prévu	489 559.47€
	Réalisé	114 073.62€
	Reste à réaliser	47 902.62€

Recette	Prévu	489 559.47€
	Réalisé	162 175.50€
	Reste à réaliser	17 435.38€

Fonctionnement :

Dépense	Prévu	689 212.54€
	Réalisé	363 692.05€

Recette	Prévu	689 212.54€
	Réalisé	440 599.92€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 49 384.05 €

RAR dépenses : - 47 902.62€

RAR Recette : 17 435.38€

Besoin de financement de la section d'investissement de – 79 851.29 €

Fonctionnement : 175 560 .83€

Résultat global : 126 176.78 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Saint Valérien

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13/2026 : Affectation du résultat du budget principal de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2025 de : 175 560.83€ €

Un déficit d'investissement 2025 de : 49 384.05 €

Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 47 902.62 €

Des restes à réaliser en recettes d'investissement de : 17 435.38 €

Le besoin net de la section d'investissement est de : 79 851 .29€

Après en avoir délibéré par 13 voix,

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - En réserves R1068 en investissement : 79 851 .29€
 - En report en fonctionnement R002 : 95 709.54 €
- Adopte l'affectation de résultat de l'exercice 2025
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

14/2026 : Approbation du CFU du budget lotissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget du lotissement de la commune de Saint Valérien ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget du lotissement de la commune de Saint Valérien ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Compte Financier Unique de la commune pour le budget du lotissement, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après ;

Investissement :

Dépense	Prévu	561 092 .71 €
	Réalisé	457 199 .27€

Recette	Prévu	561 092.71€
	Réalisé	232 247.52€

Fonctionnement :

Dépense	Prévu	618 630.00€
	Réalisé	238 798.42€

Recette	Prévu	618 630.00 €
	Réalisé	459 986.01 €

Investissement : - 166 459.02 €

Fonctionnement : 222 797.14€

Résultat global : 56 338.12€

Déficit d'investissement reporté (R001) : - 166 459.02 €

Excédent de fonctionnement reporté (D002) : 56 338.12€

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement de la commune de Saint Valérien

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

15/2026 : Approbation du CFU du budget lotissement
--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le Compte Financier Unique du budget du lotissement qui fait apparaître :

Un déficit d'investissement de - 166 459.02 €

Un excédent de fonctionnement de 222 797.14€

Après en avoir délibéré par 13 voix,

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - Déficit d'investissement reporté (R001) : - 166 459.02 €
 - Excédent de fonctionnement reporté (D002) de 222 797.14€
- Adopte l'affectation de résultat de l'exercice 2025
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus